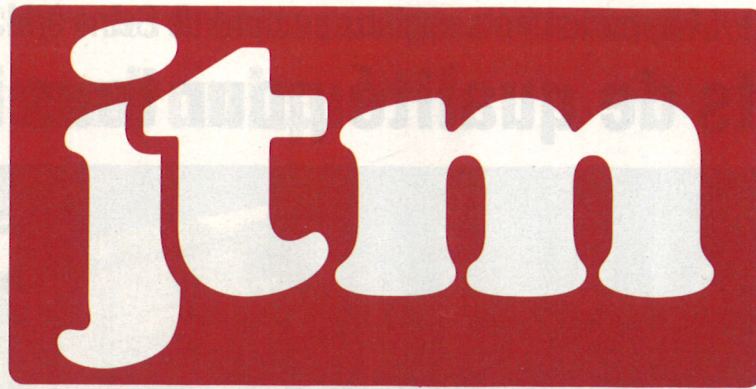


sport



P.9



Tout le Mantois, toute l'info !



www.cgrcinemas.fr



Cette semaine dans les salles

P.13

Du 10 au 16 février 2011 - N° 246

www.jtm-info.fr



Logements pour tous

Les 14 logements inaugurés dans le quartier des Bords de Seine à Mantes-la-Jolie confirment la qualité du locatif social. Les élus se mobilisent aussi pour adapter l'offre en accession à la propriété. P.2

actualité



Le nouveau centre des finances publiques à Mantes-la-Jolie doit faciliter les démarches liées à la fiscalité.

P.3

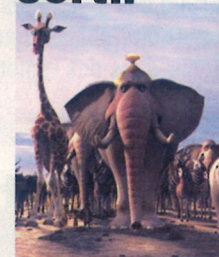
actualité



Les lycéens magnanvillois de Senghor ont rencontré des chefs d'entreprise pour mieux définir leur orientation.

P.4

sortir



Cinéma, théâtre, patinage... : à la veille des congés scolaires, découvrez des activités pour occuper les enfants.

P.14

Des logements de qualité pour tous

Jeudi 3 février, la résidence des Bords de Seine, rue Palombe, près du centre ville de Mantes-la-Jolie a été inaugurée. « Ces 14 logements ne sont que le début d'une longue série, a déclaré Gérard Seigné, président du directoire du Logement Francilien. Nous avons livré, il y a quelques jours, 55 logements boulevard du Maréchal Juin. 176 autres logements sont en cours de construction dans l'agglomération. Le remplacement des 258 logements devant être démolis au Val Fourré est en très bonne voie. »



Après les démolitions aux Garennes et aux Ecrivains, la résidence des Bords de Seine est la 1^{re} opération de reconstitution d'offre sociale locative du Logement francilien

Les constructions du bailleur compensent la destruction de logements de son, patrimoine, partiellement achevée, quartiers des Ecrivains et des Garennes. La convention signée par l'Etat, l'Anru, Mantes-la-Jolie, la Camy et la Caisse des dépôts prévoit la reconstitution de l'offre locative sur le périmètre de la Camy.

Convivialité et confort

Mieux répartis dans l'agglomération, ces nouveaux logements sociaux sont aussi de meilleure qualité. « Nous pensons maintenant petit volume pour faciliter la convivialité et la cohabitation. Les programmes sont souvent insérés dans des quartiers en accession comme ici pour favoriser la mixité. Les résidences comptent autant de parkings que de logements ; elles bénéficient des normes d'accessibilité handicapés et sont conçues pour avoir moins d'impact sur l'environnement », souligne Gérard Seigné.



1 charte pour le logement neuf...

Outil de cadrage dédié aux promoteurs constructeurs et aux bailleurs sociaux, une charte vient d'être approuvée par les élus de l'agglomération lors du conseil du 1^{er} février. Ce texte s'inscrit dans la logique du Programme local de l'habitat 2009-2014 qui vise un objectif de construction de 4 000 logements sur le territoire de la Camy.

Il n'a pas de valeur coercitive légale mais constitue une vraie déclaration d'intention des élus à l'adresse des promoteurs et des bailleurs qui souhaitent investir dans le territoire. L'objectif est de les inciter à réaliser les logements les mieux adaptés à la population.

L'offre en accession à la propriété comporte aujourd'hui des produits trop petits, trop chers qui sont souvent acquis par des investisseurs. Sur le long terme, l'objectif est d'arriver à faire construire des logements plus grands, à prix maîtrisés, afin que les jeunes familles du territoire puissent acquérir leur foyer dans le Mantois sans être obligées de s'éloigner dans des régions moins chères.

... 5 principes pour les promoteurs

- répondre aux besoins des habitants en matière d'équilibre et de diversification des logements, et notamment aux primo-accédants à la propriété qui sont parfois obligés de quitter le territoire, faute d'une offre adaptée,
- proposer pour toute opération de plus de 25 logements au moins 30% d'unités vendues à moins de 2 800 €/m² dans le pôle urbain et à moins de 2 500 €/m² dans les autres communes,
- intégrer, en amont, des exigences en termes de développement durable,
- veiller à la qualité et la densité des projets architecturaux,
- se rapprocher des services de la Camy et de la commune d'accueil dès l'esquisse du projet, bien avant le dépôt de demande de permis de construire.